

## Vœu présenté par Valentin Guenanen et les élu·e·s du Groupe Paris en Commun relatif au maintien de l'Aide Médicale d'État

Considérant les valeurs de l'État français : la liberté, l'égalité et la fraternité,

Considérant que l'égalité doit permettre de lutter contre toutes formes de discriminations en mettant en place des politiques sociales volontaristes,

Considérant que ne pas pouvoir se soigner faute d'argent ou parce que l'on ne peut pas s'affilier à la sécurité sociale, est une situation inégalitaire, inacceptable et discriminante,

Considérant que l'égalité d'accès aux soins est une priorité dans la lutte contre les discriminations,

Considérant la loi du 27 juillet 1999 portant création de la CMU défendue devant par le Parlement par Martine Aubry, alors ministre de l'Emploi et de la Solidarité du Gouvernement Jospin,

Considérant que cette loi a permis de lutter contre les exclusions et que la création de la Couverture Maladie Universelle représente un des acquis majeurs de notre système de solidarité,

Considérant que l'Aide Médicale d'État se substitue à la CMU depuis le 1er janvier 2000 et permet de couvrir à 100 % les frais de santé des étrangers présents sur le sol français depuis au moins trois mois,

Considérant que ce dispositif, loin des caricatures faites par la droite et l'extrême droite, assure une prise en charge limitée aux tarifs de base de la Sécurité sociale, ce qui n'a rien d'une couverture intégrale,

Considérant que depuis le janvier 2021, le Gouvernement a restreint la prise en charge de certains soins et traitements non urgents jusque-là couverts par l'AME,

Considérant qu'un délai de neuf mois est désormais nécessaire entre le dépôt de la demande d'AME et l'accès à certaines opérations ou soins de ville,

Considérant qu'en 2022, le dispositif comptait 415 000 bénéficiaires pour un coût total de 1,186 milliard d'euros, selon un rapport d'information parlementaire publié en mai,

Considérant que rapporté aux dépenses de l'Assurance-maladie cette même année (247,1 milliards d'euros), l'AME ne représente que 0,47 %,

Considérant le vote par la droite sénatoriale de la suppression de l'Aide Médicale d'Etat (AME), avec le silence complice du gouvernement, lors de l'étude du projet de loi « immigration »,

Considérant que les motivations politiques d'une telle mesure reposent sur l'imaginaire risque d'« appel d'air »,

Considérant les conséquences d'une telle mesure qui frappera à nouveau les plus pauvres, et représente une négation du devoir d'humanité, et des principes qui ont construit la République,

Considérant que la suppression de l'AME est une aberration sanitaire, à rebours de la politique préventive de santé, une hérésie humanitaire, un dilemme éthique insupportable pour les soignants, et en réalité, aussi, une gabegie financière,

Considérant la « déclaration de désobéissance » signée par 3 500 médecins salariés et libéraux, opposés à la suppression de l'aide médicale d'Etat (AME) aux sans-papiers, dans un appel transmis samedi 11 novembre à l'Agence France-Presse (AFP),

Considérant la pétition lancée par Emmanuel Grégoire, 1er adjoint à la Maire de Paris, appelant à la restauration du dispositif d'aide médicale d'état,

**Sur proposition de Valentin Guenanen et des élus du groupe Paris En Commun, le Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris demande :**

- **A tous les Parlementaires de Paris de se positionner publiquement pour la restauration de l'AME,**
- **A tous les élus du Conseil de Paris de prendre publiquement position pour la restauration de l'AME,**
- **Au Gouvernement de revenir sur cette mesure lors du passage du projet de loi à l'Assemblée Nationale**